

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

.....◆.....

La Charte du comité citoyen de santé





Mise à jour 10/10/24

CHARTRE DU COMITÉ CITOYEN DE SANTÉ

Pourquoi un comité citoyen ?

Le Comité Citoyen de Santé (CCS) a pour objectif d'émettre un avis et des propositions sur les actions du Contrat Local de Santé (CLS) porté par le Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC).

Le Contrat Local de Santé est co-piloté par l'Agence Régionale de Santé et les élu.e.s locaux.ales. Il est co-construit par le Parc Naturel Régional des Grands Causses avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire, qu'il s'agisse d'acteurs de la santé (sanitaire et médico-sociaux), sociaux ou environnementaux.

Le CLS définit une politique locale de santé, il aborde pour cela la santé au sens de la définition de l'OMS, à savoir : « *La santé est un état de complet bien-être, physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ».

L'avis des citoyen.ne.s est complémentaire à la vision des élus et des professionnels de santé et permet de donner un autre regard, celui de l'usager.e, de l'habitant.e, du bénéficiaire.

Cet avis est soumis aux élu.e.s du Parc Naturel Régional des Grands Causses et présenté aux partenaires lors de l'assemblée plénière annuelle. Il peut faire évoluer et/ou enrichir le contenu du CLS tenant compte des préconisations.

Constitué par tirage au sort, ce Comité Citoyen est une première en France. C'est une démarche innovante qui est expérimentée chez nous.

Avec qui ?

L'instance « Comité Citoyen Santé » est pérenne mais sa composition est renouvelée chaque année.

Les citoyen.ne.s sont tiré.e.s au sort sur la base des listes électorales, au prorata de la population des Communautés de communes du PNRGC pour une bonne représentativité géographique. Les communes centres (Millau, Saint-Affrique et Sévérac d'Aveyron) disposent de la moitié des sièges de leur Communauté de communes pour plus d'équité. La répartition est proposée comme suit :

Communauté de Communes	Population	Nombre d'habitants tirés au sort	Pour moitié, habitants de la ville centre
CC des Causses à l'Aubrac	6 076	3,00	Séverac d'Aveyron
CC Larzac et Vallées	6 461	3,00	
CC Lévézou-Pareloup	1 816	1,00	
CC Millau Grands Causses	30 271	14,00	Millau
CC Monts Rance et Rougier	6 493	3,00	
CC Muse et Rases du Tarn	5 618	3,00	
CC du Réquistanais	446	1,00	
CC Saint-Affricain, Roquefort, Sept Vallons	14 410	7,00	Saint Affrique
Total général	71 591	35,00	

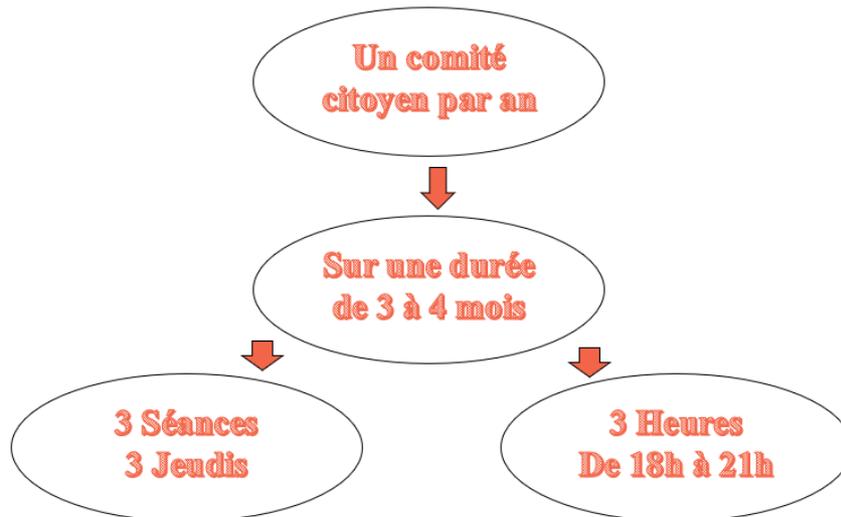
Le CCS est renouvelé chaque année pour permettre la participation la plus large possible et pour conserver le « regard neuf » de l'usager-citoyen.

Pour les mêmes raisons, les élus, conjoints d'élus et professionnels de santé ne peuvent pas participer au conseil citoyen car ils peuvent participer au Contrat local de santé au travers des instances habituelles. Le conseil citoyen a pour objectif d'écouter ceux qui ne participeraient pas par ailleurs.

Comment ?

Engagement : Lorsqu'un.e citoyen.ne confirme sa participation, il / elle s'engage sur l'ensemble du cycle de travail. C'est-à-dire qu'il s'engage à être présent.e à 3 séances de travail de 3 heures, réparties sur 4 mois, les jeudis soir, de 18h à 21h dans les locaux du PNR à Millau ou à St Affrique.

Le respect de cet engagement est très important pour la qualité du travail comme pour la dynamique collective.



L'animateur.ice : La fonction d'animation du CCS est assurée par le / la chargé.e de mission Santé du PNRGC. Il / elle maîtrise le sujet de la politique de santé sur le territoire et permet la mise en œuvre du plan d'action dans le cadre du CLS.

L'animateur.ice est le principal interlocuteur des citoyens. En revanche, l'animatrice ne peut pas solutionner des problèmes personnels y compris sur des questions de santé.

La communication sera prioritairement faite par mail mais, si besoin, les éléments (convocation, compte-rendu, documents) pourront également être transmis par papier, sur demande.

Elu.e : Le Comité Citoyen Santé est une action de démocratie participative, reflet d'une volonté politique. L'élu.e en charge du Contrat Local de Santé peut être présent.e pour accompagner tout ou partie des réunions de travail.

La Direction Générale du PNR pourra également être présente.

Éthique de fonctionnement : Le Comité Citoyen Santé a pour principe de respecter la liberté d'expression mais il s'interdit d'avoir des propos à caractère raciste, xénophobe, sexiste, injurieux ou diffamatoire.

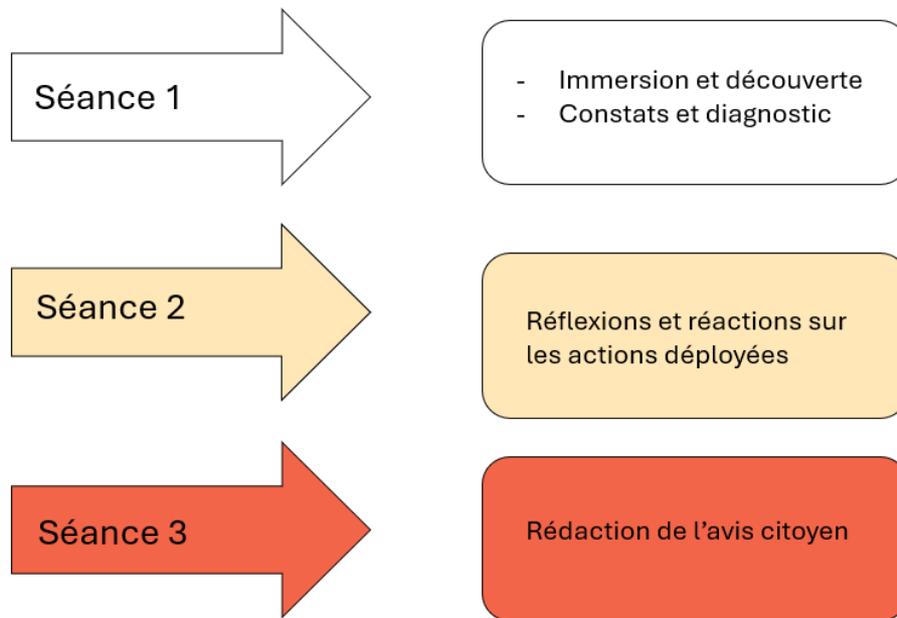
Il s'interdit également de mettre en place des actions de propagande ou de prosélytisme (politique, religieux, commercial, ...).

Confidentialité : Les propos retenus ne seront pas nominatifs mais bien identifiés au CCS dans son ensemble. Par ailleurs, les participant.e.s s'engagent à respecter une confidentialité de bon sens sur les éléments interpersonnels échangés.

Le non-respect de ces règles peut conduire à l'exclusion.

Quoi ?

C'est le programme d'action du Contrat Local de Santé, construit par les partenaires et validé par les élus du Parc des Grands Causses qui est soumis à l'avis des citoyens.



Séance 1 : C'est une séance de découverte et d'appropriation du sujet. Plus informative, elle permet de comprendre le cadre d'intervention et les attentes liés à cette participation citoyenne.

Elle comprend :

- La découverte du **Parc Naturel Régional des Grands causses, du Contrat Local de Santé**, une présentation du **Comité Citoyen de Santé** et la signature de la présente charte
- Un premier travail de réflexion sur le **diagnostic territorial de santé**

Séance 2 : c'est une séance de travail sur les actions du contrat local de santé : présentation et avis des participants.

Séance 3 : Cette séance est dédiée à la synthèse, la rédaction de l'avis et la préparation de la présentation de l'avis.

Présentation de l'avis citoyen en Comité Syndical ou Bureau Syndical du PNRGC

Le comité citoyen sera également amené, dans le cadre de l'élaboration de son avis, à présenter les apports et les difficultés de cette démarche participative.

En favorisant et en valorisant l'implication citoyenne dans l'action publique, mais aussi dans un souci d'amélioration continue de la démarche participative, il conviendra de questionner régulièrement la présente charte pour l'enrichir et l'adapter au fil du temps.

Le citoyen/La citoyenne
Nom, prénom, date :

.....
.....

Signature :

La vice-présidente

Emmanuelle Gazel

Signature :

Le/la citoyen(ne)
(Nom, prénom, date

.....

Prévoir annexe : liste des sigles utilisés : PNRGC, CLS, CCS, ARS, URPS, CPTS, ...